



☎ : 0696 166 167/ 0696 915661  
[eco\\_loisirs@yahoo.fr](mailto:eco_loisirs@yahoo.fr)  
[www.mayabeachclub.com](http://www.mayabeachclub.com)  
Sur Facebook : Maya Beach Club  
ECO-LOISIRS SARL  
Siret 43889315800024

**Le Client :**

**Représenté par :**

**Téléphone :**

**Portable :**

**Email :**

**BON POUR ACCORD GROUPE SCOLAIRE**

DATE :

DESIGNATION	Qté	P.U. TTC €	Total TTC €
PARC AQUATIQUE			
1 HEURE		8.00	
2 HEURES		15.00	
+ DE 2 HEURES (max.1 JOURNEE)*		20.00	
SUPPLEMENT ANIMATION (challenge aquatique en équipes : Duels, courses, matchs, défis )		+ 4.00	
BAIN AMENAGE & SURVEILLE			
1 JOURNEE		165.00	
½ JOURNEE		135.00	
Règlement prévu (cochez votre choix)		Total HT	
Espèces	EUROS	Total TVA ( 2,1 % )	
Chèque (libellé à ECO LOISIRS)		<b>TOTAL TTC</b>	
Virement			
Bon administratif (bon d'engagement)			

Dates des animations :

Heures (ENTRE 10H à 13H et 14H à 17H) :

Lieu d'installation : MAYA BEACH CLUB ANSE CARITAN

Nombre de participants :

Age :

Obligations particulières :

interdits sur les jeux : montre, bijoux, lunettes, chaussures et tout autre objet autre que maillot de bain

## CONDITIONS GENERALES

2- ECO-LOISIRS s'engage à :

- a) Utiliser du matériel en bon état de toute pièce
- b) mettre sur le site du personnel formé pour assurer l'utilisation des matériels utilisés,
- c) justifier de la souscription d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile, laquelle se limitant aux participants munis des gilets de sauvetage fournis.

2- ECO-LOISIRS décline toute responsabilité en cas de dommage corporel non survenu par le fait de son matériel ou de son personnel

3- Le Client s'engage à :

- a) Fournir un encadrement des enfants en déplacement par du personnel qualifié et en nombre suffisant.
- b) Notifier tout modification de l'effectif 24h avant le jour de la prestation, Le cas échéant la facturation définitive prendra en compte a minima l'effectif indiqué sur la présente pro forma.
- c) Veiller à ce que le règlement établi au MAYA Beach Club concernant les conditions d'utilisation des activités et la bonne conduite générale soient respecté. Dans le cas contraire, le MAYA Beach Club se réserve le droit de stopper ses animations si la sécurité s'en trouve menacée, du fait des utilisateurs ou même pour cause d'intempéries.
- d) Justifier être correctement assuré pour sa responsabilité civile et les autres risques, incendie, vol, etc, concernant toutes les personnes et objets relevant de sa structure.
- e) Payer 100 % de la prestation sur site avant le début de la prestation. Il est expressément convenu que le prix de la prestation est forfaitaire et dû dès lors que le Prestataire est en mesure d'exécuter la prestation.
- f) Tout retard de règlement donnera lieu au calcul d'intérêts moratoires et à des pénalités forfaitaires de 40.00€.
- g) Accepter l'utilisation de ses contacts à des fins promotionnelles ou d'information par le prestataire et autorise la publication des photos et vidéos de ses participants sur la e-communauté de Maya Beach Club

### **BON POUR ACCORD**

Le bon pour accord engage votre entière responsabilité.  
Nous vous engageons à vérifier soigneusement tous les éléments de ce document.

**Date :**

**Signature & cachet :**

# LE PARC AQUATIQUE EN PHOTOS :

(Photos non contractuelles)

